

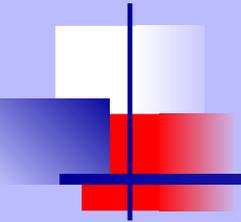
Le harcèlement sexuel au travail :

Qu'est ce que c'est ?



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN



Campagne # 1femmesur5

Je tu il nous vous elles (3 min)

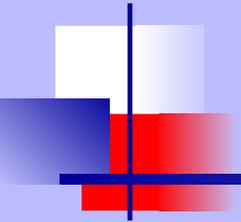
https://www.youtube.com/watch?v=PVXsa9GBX_Q&feature=youtu.be



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN



D'après la loi, 2 types de harcèlement sexuel

1) Les propos ou comportements à connotation sexuelle non désirés et répétés

2) Une pression grave dans le but, réel ou apparent, d'obtenir un acte de nature sexuelle



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

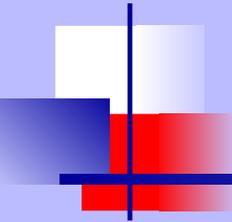
1. Propos ou comportements à connotation sexuelle non désirés et répétés

- Propos et plaisanteries à caractère sexiste ou sexuel, remarques ou commentaires sur le physique, le comportement, la tenue vestimentaire
- Affichage d'images à caractère érotique ou sexuel (calendrier, écrans de veille des ordinateurs, etc.)
- Geste déplacés, recherche d'un contact physique, de frottements
- Envoi de SMS/courriels ou d'images/vidéos à caractère érotique ou sexuel (calendrier, écrans de veille des ordinateurs, etc.)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN



2. Une pression grave dans le but, réel ou apparent, d'obtenir un acte de nature sexuelle

- Sollicitation d'acte sexuel en contrepartie d'une embauche, d'une promotion, d'une prime, etc

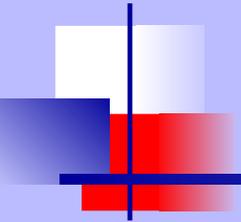
L'auteur de harcèlement peut être un.e supérieur.e hiérarchique, un.e collègue, un.e client.e ou un.e usager.e du service public.

- La loi protège toutes les personnes qui ont signalé des faits de harcèlement, victimes comme témoins. Tout refus de promotion, mise au placard... à la suite d'un signalement, d'une plainte ou d'une action en justice constitue une discrimination.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN



Testons nos connaissances !

**Il lui a mis une main aux fesses
lors d'un séminaire d'entreprise**

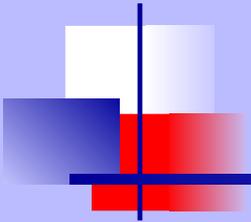
Harcèlement sexuel

Autre



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN



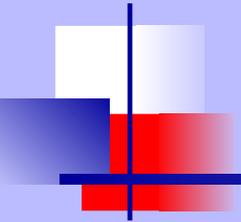
X Autre

contact physique = agression



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN



Testons nos connaissances !

Il lui parle de la longueur des manches de sa chemise tous les matins quand elle arrive au travail

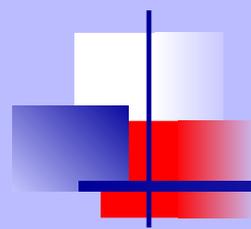
Harcèlement sexuel

Autre



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN



X Autre

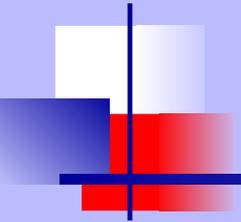
***NON, car ce n'est pas à caractère sexuel
(fesses, sexe, seins)***

***Relève du sexisme : car lié au genre. (ex.
manche trop courte pour une femme...)***



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN



Testons nos connaissances !

**Il lui a fait une remarque sur la
taille de ses seins hier matin**

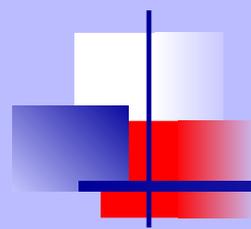
Harcèlement sexuel

Autre



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN



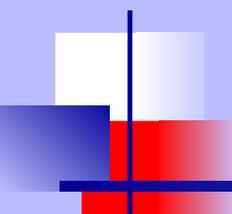
X Autre

NON, pas de répétition



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN



Testons nos connaissances !

Hier, un collègue, situé hiérarchiquement en dessous d'elle, lui a dit « et ben dis donc », en mimant la forme des fesses.

Ce matin, il a dit quand elle est arrivée au bureau « dis donc, ça a du donner hier soir »

Harcèlement sexuel

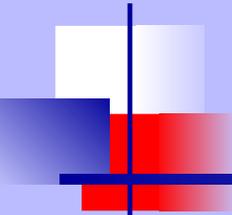
Autre



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN



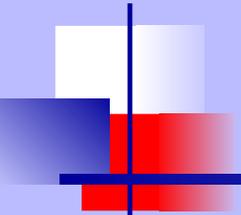
Harcèlement sexuel

OUI : geste + répétition .



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN



Testons nos connaissances !

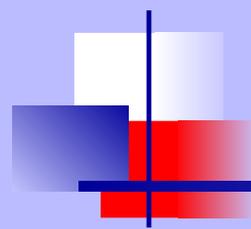
Son patron lui a proposé une seule fois une promotion en échange d'un dîner chez lui

Harcèlement sexuel
Autre



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN



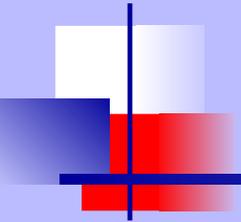
Harcèlement sexuel

OUI : car le but est d'obtenir un acte sexuel, 1 fois suffit.

Définition

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.



Quelques chiffres

- 1,1 % des agent.e.s publics ont déclaré avoir eu des propositions, de façon insistante à caractère sexuel (Enquête SUMER 2010)
- 20 % des femmes actives disent avoir été confrontées à une situation de harcèlement sexuel (défenseur des droits 2014)
- 7 % d'hommes actifs ont déclarés avoir été victimes de harcèlement sexuel (sondage Elabe 2016)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Comment réagir ?

1. Alerter la hiérarchie ou le.la responsable RH car l'administration doit vous accorder sa protection.

- **Si les faits de harcèlements sexuel sont établis, l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires (changement d'affectation de l'auteur.e, mesure conservatoire à l'égard de l'auteur.e)**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Comment réagir

2. Rédiger un compte rendu chronologique et détaillé des faits.

Il est important d'être le plus précis possible et de préciser : le contexte (lieu, dates), les paroles et les gestes exacts du harceleur, ses promesses, ses menaces et contraintes, vos réactions et manifestations de refus, ou l'absence de manifestation explicite de votre consentement. Le récit doit décrire très précisément les violences (par exemple, ne pas écrire : «remarque déplacée» mais retranscrire les paroles exactes).

- Notez également ce que vous ressentez et la répercussion du harcèlement sexuel sur vous, votre environnement privé et professionnel.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Comment réagir

3. Recueillir des éléments de preuve :

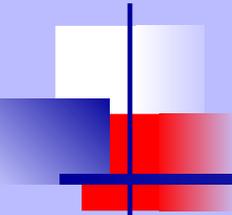
- des certificats médicaux, avis de la médecine de prévention/ du travail ;
- des témoignages écrits ;
- des écrits échangés avec la personne responsable des faits et/ ou avec votre employeur (mails notamment), etc.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN



Les personnes ressources

- La médecine de prévention/ du travail ;
- Le ou la psychologue du travail, psychologue des personnels ;
- Le ou la manager de la personne victime ;
- Le ou la responsable des ressources humaines ;
- L'assistant ou assistante de service social, en lien avec la médecine de prévention et les
- Les directions chargées du personnel ;
- Les représentants et représentants du personnel, notamment les membres du CHSCT ;
- Le Défenseur des droits ;
- Les associations de défense des victimes ;
- La Procureure ou le Procureure de la République ou les services de police.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN